



**Association
Nationale
des Amis
de Jean Moulin**

**CONVENTION
établissement entre les soussignés :**

**La « Fondation de la Résistance », fondation reconnue d'utilité publique par décret du 5 mars 1993 (Journal officiel du 7 mars 1993), et domiciliée à Paris (7^{ème}), 30 boulevard des Invalides
Représentée par Monsieur Gilles Pierre LEVY, en sa qualité de président,
ci-après dénommée « la Fondation ». et**

l'Association Nationale des Amis de Jean Moulin, association fondée en 1974 à l'initiative de Laure MOULIN et de Jacques CHABAN-DELMAS, Compagnon de la Libération, et domiciliée à Bordeaux 48 rue Vital Carles représentée par Monsieur Jean-Paul GRASSET, en sa qualité de président, ci-après dénommée « l' Association »

Il a été convenu ce qui suit :

I. DÉFINITION DES OBJECTIFS ET DES ACTIONS

ARTICLE 1-OBJECTIFS

La présente convention a pour objet d'établir un partenariat entre la Fondation de la Résistance et l'Association Nationale des Amis de Jean Moulin visant à développer des actions communes en faveur de l'histoire et de la mémoire de la Résistance.

ARTICLE 2-ACTIONS

La Fondation de la Résistance mène les actions suivantes :

A –Activités scientifiques

- La Fondation organise régulièrement des manifestations scientifiques (journées d'études, colloques) autour de l'histoire de la Résistance. Ces manifestations ont vocation à réunir les meilleurs spécialistes et à donner lieu ensuite à des publications collectives.

B –Activités pédagogiques

- La Fondation participe à l'organisation et la mise en œuvre du Concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD). Lorsque le sujet du concours porte sur la Résistance, elle coordonne notamment la brochure pédagogique du CNRD (imprimé sous la forme de *La Lettre de la Fondation de la Résistance* et numérique sur le site de la Fondation de la Résistance) en accord avec le Comité stratégique du CNRD.
- La Fondation organise des formations académiques à destination des enseignants inscrites au PAF (Plan académique de formation).
- L'équipe de la Fondation intervient également régulièrement dans les établissements scolaires pour proposer des conférences ou des ateliers scientifiques aux élèves et à leurs professeurs.

C – Publications

- La Fondation élabore, coordonne et produit des ressources pédagogiques sur l'histoire de la Résistance (ouvrages, espace numérique en ligne, captation de conférences) aux côtés de partenaires et à destination de la communauté éducative.
- La Fondation possède ses propres publications (*La Lettre de la Fondation de la Résistance*, *Cahiers de la Fondation de la Résistance*, *Guide du détenteur d'archives de la Résistance et de la Déportation*, etc.).
- La Fondation élabore et diffuse auprès des établissements scolaires des expositions thématiques sous forme de panneaux, par exemple sur le thème « Les femmes dans la Résistance » ou le « Conseil national de la Résistance ».
- La Fondation possède un musée de la Résistance en ligne qui permet de proposer des expositions consacrées à l'histoire de la Résistance et propose également différentes applications (*lieux de mémoire*).
- Sur son site institutionnel, la Fondation propose notamment une information sur l'actualité historiographique de la Résistance ainsi que des documents historiques et pédagogiques.

L'Association Nationale des Amis de Jean Moulin mène les actions suivantes :

A. Hommage à Jean Moulin

- L'association organise conjointement avec le ministère des Armées et la ville de Bordeaux un hommage annuel à Jean Moulin au Panthéon le 17 juin.
- L'association participe à tous les hommages à Jean Moulin dont elle a connaissance ainsi qu'à ceux rendus à tous les résistants et déportés.

B. Activités scientifiques

- L'association organise des colloques, débats, tables rondes et expositions consacrés à Jean Moulin et plus largement à la Résistance et la Déportation et en assure la diffusion par la publication d'actes.
- L'association effectue des recherches scientifiques sur Jean Moulin et plus largement sur la Résistance et la Déportation et en assure la diffusion par des ouvrages et articles.
- L'association participe aux colloques, débats, tables rondes et autres manifestations auxquelles elle est invitée.
- L'association entretient des rapports étroits avec le Centre Jean Moulin de Bordeaux qui abrite son siège social et les associations ayant pour objet l'histoire et la mémoire de la Résistance et de la Déportation.

C. Activités pédagogiques

- L'association entretient des rapports étroits avec le monde éducatif et les associations d'enseignants.
- L'association organise des réunions à l'intention des enseignants sur des thèmes touchant à Jean Moulin et à la Résistance et à la Déportation.
- L'association publie des documents pédagogiques, organise et participe à des activités pédagogiques.

II. DÉFINITION DES MOYENS ET DES MODALITÉS DE SUIVI

ARTICLE 3-PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS COMMUNES

- La Fondation de la Résistance et l'Association Nationale des Amis de Jean Moulin s'engagent à participer à des actions communes autour de l'histoire et de la mémoire de la Résistance et plus largement de la période de la Seconde Guerre mondiale.
- L'Association associera la Fondation à la préparation et l'organisation de ses différentes manifestations scientifiques. A chaque fois que le sujet s'y prêtera, un ou plusieurs membres de l'équipe de la Fondation proposeront une communication à ces manifestations.
- La Fondation s'engage à mobiliser son réseau d'historiens et d'historiennes pour proposer régulièrement des conférences autour de l'histoire de la Résistance en lien avec l'Association.
- Si l'occasion se présente, elle est également disposée à proposer des interventions dans les établissements scolaires notamment dans le cadre de la préparation du CNRD.
- Les logos des deux partenaires signataires de la convention pourront figurer sur les différents documents et supports produits dans le cadre des manifestations communes qui pourront être organisées.

ARTICLE 4-COMMUNICATIONS AUTOUR DES ACTIVITÉS MENEES PAR LA FONDATION ET L'ASSOCIATION

- La Fondation et l'Association s'engagent à communiquer sur leurs activités respectives afin de les faire connaître à leurs réseaux respectifs.

- La Fondation informera son réseau des différentes activités de l'Association et communiquera notamment à ce sujet par le biais des réseaux sociaux.
- L'Association relaiera de son côté les différentes actualités de la Fondation (publications, expositions, conférences, commémorations).

ARTICLE 5- DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans à compter de la date de sa signature. A l'issue de ces cinq ans, l'Association et la Fondation se réuniront pour faire le bilan de la convention et étudier les termes d'un éventuel renouvellement.

Pendant cette durée, toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

En cas de non-respect des dispositions de la convention par l'une ou l'autre des parties, elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Paris, le 6/12/2025

Le Président de la
Fondation de la Résistance

Gilles Pierre LEVY



Le Président de l'Association Nationale
des Amis de Jean Moulin

Jean-Paul GRASSET

